

BC100

RÈGLEMENT DU PALMARÈS

PRÉAMBULE

Le BC100 est un palmarès ouvert à tous les étudiants, professeurs, associations et membres de l'administration des Grandes Écoles françaises membres de la Conférence des Grandes Écoles. Son objectif est de mettre en avant 100 parcours ou projets inspirants, innovants ou atypiques, issus du monde de l'enseignement supérieur et de les récompenser.

DATES CLÉS DU CONCOURS

Ouverture du dépôt des projets : 15 février 2020 à 10h ;

Ouverture des votes : 1 mars 2020 à 10h ;

Fermeture du dépôt des dossiers : 15 avril 2020 à 23h59 ;

Fermeture des votes : 15 avril 2020 à 23h59 ;

Annnonce aux membres du BC100 de leur intégration au palmarès : avant le 15 mai 2020 ;

Annnonce des lauréats : lors de la cérémonie finale qui aura lieu entre le 15 mai 2020 et le 15 juin 2020.

OBJECTIFS & INTÉRÊTS DU BC100

Le BC100 est destiné aux étudiants, associations et membres des administrations des Grandes Écoles françaises membres de la Conférence des Grandes Écoles.

Chaque Participant pourra concourir à une seule des 11 catégories suivantes :

- Projet pédagogique
- Sport
- Humanitaire & Social
- Projet personnel
- Entrepreneuriat
- Artistique
- Développement Durable
- Personnalité influente
- Membre de l'administration ou professeur
- Hors catégorie

Les projets soumis et validés dans ces catégories concourent aussi au Prix du Public.

- Trajectoire & Diversité

PRIX À GAGNER

Les prix octroyés par la Société Organisatrice UP2SCHOOL sont au nombre de 12. Ils consistent en une distinction et une mise en avant du profil du lauréat, ainsi que d'une dotation financière ou matérielle.

Chaque lauréat des 11 catégories listées ci-dessus gagne 500€.

Aussi, le lauréat du Prix du Public (participant ayant reçu le plus de votes) reçoit 500€. Cette récompense peut être cumulée avec la récompense d'un lauréat de catégorie.

LES CONDITIONS GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ ORGANISATRICE : UP2SCHOOL

UP2SCHOOL est une société par actions simplifiées (SAS) au capital de 1000 €, inscrite au RCS de Versailles (78) sous le numéro 822 978 532 000 15 et dont le siège social est sis au 5 rue Jean-Pierre Timbaud, 78280 Guyancourt.

Son effectif est compris entre 10 et 49 salariés. UP2SCHOOL lance cette année la 1^{ère} édition du « BC100 » qui a pour but de valoriser des parcours ou projets inspirants d'étudiants, associations et personnels d'établissements de Grandes Écoles françaises.

ADHÉSION AU RÈGLEMENT

Le fait de participer à ce jeu vaut acceptation entière et sans réserve de chacune des clauses du présent règlement complet, qui est déposé via [depotjeux](#) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement pourra aussi être consulté en ligne sur le site Internet dédié accessible via le site <https://busines-cool.com/bc100>.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu.

DROIT DE RETRAIT ET/OU DE MODIFICATION

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Le participant peut également, à tout moment, annuler sa participation au concours.

Toute réclamation devra être adressée par mail à bc100@2empower.com dans un délai de deux mois après la cérémonie de clôture.

CALENDRIER

Il est expressément précisé que les dates du calendrier sont fournies à titre indicatif. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment le calendrier du BC100 pour quelle cause que ce soit, sous réserve d'en informer préalablement les participants dans les meilleurs délais.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de différer, de reporter ou d'annuler le BC100 et/ou d'en modifier ses modalités et dotations après

information de tous les participants, par tous les moyens appropriés, en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter à une date ultérieure la date limite de dépôt des candidatures. Toute modification est communiquée aux participants par voie électronique et le règlement est alors mis à jour en conséquence autant de fois que nécessaire et la dernière version est mise en ligne sur le site Internet du BC100 dans les meilleurs délais.

RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout problème de liaison téléphonique, d'acheminement du courrier et de tout problème de communication inhérent au réseau Internet ou de tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du BC100. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs candidat ne pourraient parvenir à adresser leur candidature sur le formulaire du site (<http://busines-cool.com/bc100>) ou les documents complémentaires demandés à l'adresse électronique BC100@2empower.com et participer au BC100 du fait de toute défaillance technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

Plus généralement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du fait de la mauvaise réception ou de l'absence de réception du courrier électronique adressé à l'adresse électronique BC100@2empower.com résultant notamment de coupures de communication, d'incidents liés à l'utilisation de l'ordinateur, ou de toute autre problème technique.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du BC100 est perturbé par des dysfonctionnements graves, ainsi que par un virus, bug informatique, intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre, d'annuler, de différer ou de reporter le BC100.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Toute Candidature au BC100 ou inscription sur la plateforme dans le cadre de vote lors du BC100 emporte acceptation sans restriction ni réserve du règlement dans son intégralité par chacun des participants. Le règlement est également consultable sur le site <http://busines-cool.com/bc100> et peut être également adressé gratuitement par courriel à toute personne qui en fait la demande par courrier électronique à l'adresse suivante :
BC100@2empower.com

DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

La Société Organisatrice se réserve le droit de trancher toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou l'application du présent Règlement.
Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis aux tribunaux compétents.

INTERPRÉTATION

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice dans le respect de la législation française.

Critères d'entrée et d'éligibilité

DÉPÔT DES PROJETS

Les personnes qui souhaitent participer au concours en tant que participants et/ou voter doivent obligatoirement s'inscrire et créer un compte sur le site Internet dédié <http://business-cool.com/bc100>.

Le participant qui souhaite déposer sa candidature doit indiquer les informations suivantes : son nom ; son prénom ; une adresse électronique valide liée à son établissement scolaire ; un numéro de téléphone ; nom d'établissement scolaire auquel il est rattaché, son programme (et le nom de sa formation le cas échéant), son année de promotion, une photo le représentant lui ou son projet, une présentation de sa personne et de son projet, un texte d'argumentation expliquant ses motivations à participer au BC100.

La période du 15 février au 31 février est réservée uniquement aux inscriptions. L'ouverture des votes est le 1er mars à 10h. Il est toujours possible de soumettre son projet pendant cette période, le participant intègre donc la phase de votes en cours et ne peut reprocher à la Société Organisatrice d'être pénalisé par rapport aux projets déposés durant la période réservée aux inscriptions. La fin des votes est le 15 avril à 23h59.

Aucun autre moyen de participation ne sera accepté.

En déposant le projet sur la plateforme les participants consentent à être contactés afin de promouvoir leur parcours.

Il est possible de nommer quelqu'un. En cas de nomination d'un participant par une tierce personne, le participant doit respecter tous les critères d'éligibilité applicables aux participants. Dans le cas contraire, la candidature sera invalidée. La Société Organisatrice contactera vers la personne nommée afin de savoir si elle souhaite confirmer sa candidature ou non.

ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Pour participer au Palmarès BC100 il est nécessaire de satisfaire les conditions suivantes :

- Être majeur au moment du dépôt du dossier ;
- Les membres du jury ainsi que les membres de leur famille (ascendant, descendant, frères et soeurs) ne peuvent pas déposer de dossier ;
- Être un étudiant ou un membre d'une administration des Grandes Écoles privées ou publiques francophones membres de la Conférence des Grandes Écoles : Écoles de Commerce, École d'Ingénieur, Écoles de Management et Économie, École de Communication, Instituts d'Études Politiques, Écoles de design, etc. Les Écoles éligibles sont les écoles membres de la CGE (Conférence des Grandes Ecoles), dont la liste figure sur le site internet de la CGE : <https://www.cge.asso.fr/listings/>. La

Société Organisatrice se réserve le droit d'accepter des candidatures issues d'autres formations, cela constitue un cas particulier qui sera exceptionnellement traité par la Société Organisatrice. Celle-ci est souveraine quant à la validation, ou non de la candidature. Sa décision sera motivée par les accréditations (EQUIS, AMBA, AACSB) dont dispose la formation et/ou l'établissement du candidat.

- Enregistrer son inscription sur le site du BC100 avant le 15 avril 2020 à 23h59. Lors de son inscription, chaque participant devra fournir les informations demandées pour que la candidature soit validée.

Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'exclusion du participant.

La participation au BC100 est gratuite et sans obligation d'achat.

Le projet doit

- Présenter une utilité pour sa catégorie
- Être rédigé en français
- Être déposé par la personne qui se présente ou validé par celle-ci en cas de nomination
- Respecter les conditions d'éligibilité données ci-dessus

Le projet ne doit pas

- Inclure du contenu offensant, obscène ou suggestif, de la propagande, des informations trompeuses, diffamatoires ou dénigrantes à l'égard d'autres personnes, associations ou entreprises ou encore encourager toute forme de haine, des groupes racistes ou terroristes.
- Contenir des propos discriminatoires fondés sur la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. Promouvoir des intérêts religieux ou soutenir un parti politique.
- Dénigrer une croyance, une action politique, ou encore encourager la violation de la loi.
- Aborder des sujets controversés contraires aux intérêts d'Up2School.

L'appréciation souveraine de ces éléments est laissée à la Société Organisatrice.

LE CHOIX D'UNE CATÉGORIE

Le candidat choisit la catégorie dans laquelle il souhaite inscrire son projet. Aucune modification ne peut être effectuée ultérieurement excepté par la Société Organisatrice en accord avec le porteur de projet.

Le choix d'une des catégories relève de la responsabilité du candidat. La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences découlant d'une erreur d'un participant.

LA VALIDATION DES CANDIDATURES

Chaque candidature déposée sera étudiée par la Société Organisatrice. Lors de l'évaluation du dossier, il peut être décidé :

- Que la candidature soit conforme aux attentes de la Société Organisatrice ;
- Que la candidature ne respecte pas une ou plusieurs conditions énoncées dans le règlement, le dossier est donc refusé ;
- Qu'avant d'être validé, le dossier doit être légèrement modifié, la Société Organisatrice prend alors contact avec le participant.

REFUS D'UNE CANDIDATURE

Si une condition d'éligibilité n'est pas remplie, le dossier sera refusé. Il ne sera pas publié sur la plateforme. Le candidat sera alors averti par mail.

NOMBRE DE CANDIDATURES

Une personne ne peut soumettre qu'une seule candidature au BC100, elle peut par contre nommer plusieurs personnes. Elle ne peut pas soumettre un même projet dans différentes catégories ou soumettre plusieurs projets.

FRAIS LIÉS À UNE CANDIDATURE

Les frais liés à la candidature et participation au BC100 (frais de connexion internet, de déplacement, photographie etc.) sont à la charge des participants.

ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Chacun des participants autorise expressément la Société Organisatrice à utiliser, à titre de relations publiques, afin de promouvoir le BC100 et la Société Organisatrice elle-même, son identité et son image ainsi que le résumé non-confidentiel de son projet ou celui de son équipe, sans que cela ne puisse conférer au participant une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

S'il se révélait que tout ou une partie des informations fournies par le participant étaient fausses, le participant pourrait être éliminé immédiatement du BC100 sans réclamation possible. Son prix pourrait également se voir annulé et restitué à la Société Organisatrice.

En participant au BC100, chacun des participants reconnaît expressément être titulaire de l'ensemble des droits attachés au projet ou au parcours présenté dans sa candidature ou de l'accord du participant, en cas de nomination, et s'engage à relever et garantir la Société Organisatrice de toute condamnation qui serait prononcée contre la Société Organisatrice sur la base d'une violation d'un droit de propriété intellectuelle attaché au projet ou parcours présenté.

Vote, sélection et notification des finalistes

PUBLICATION DES PROJETS

Tous les projets validés par la Société Organisatrice seront publiés sur le site dédié accessible à partir du site <http://busines-cool.com/bc100> à partir du 15 février 2020.

LA PÉRIODE DES VOTES

La période de votes se déroule entre le 1er mars 2020 10h au 15 avril 2020 à 23h59 (heure de Paris).

NOMBRE DE VOTES PAR PERSONNE

Le titulaire du compte est doté de 5 votes par catégorie et par jour.

Il est possible de donner ses 5 votes au même projet. Il est aussi possible de donner ses votes à différents projets (dans la limite de 5 votes par catégorie).

Chaque jour, une personne enregistrée dispose donc de 50 votes (10 catégories fois 5 votes). La catégorie Trajectoire et Diversité n'est pas soumise aux votes.

Une fois que le vote est donné, il peut être modifié jusqu'à 23h59.

Les votes peuvent être attribués à n'importe quel moment durant la journée.

Il est possible d'attribuer tous les jours ses 5 votes au même projet.

Les votants ne peuvent disposer que d'un seul compte par foyer et par adresse IP.

VALIDITÉ DES VOTES

Les votes sont limités à un compte par personne.

Il est strictement interdit de voter pour le compte d'une autre personne, de créer plusieurs compte par personne, de créer des fausses identités, d'utiliser des adresses email non reliées à un établissement scolaire, d'utiliser des robots informatiques ou encore d'acheter des votes.

Afin de détecter et sanctionner tout comportement frauduleux, la Société Organisatrice procédera à un contrôle des votes émis.

Toute tentative avérée de fraude aux votes par ou au bénéfice d'un participant sera sanctionnée par le retrait des votes frauduleux, voire par l'interdiction formelle et définitive de participer au BC100 en cours.

Les votes sont ouverts 24 heures sur 24 sur le site internet <http://busines-cool.com/bc100> sous réserve d'éventuelles opérations de maintenance sur les serveurs ou de dysfonctionnements.

COMPOSITION DES JURYS

La définition du jury est fixée par la Société Organisatrice.

Le jury peut être composé de personnalités représentatives et qualifiées du monde de l'enseignement supérieur, des médias et des entreprises partenaires de l'évènement ou expertes dans les catégories du BC100. Ses membres sont sélectionnés pour leur impartialité, leur expérience et leurs compétences professionnelles au regard des critères d'attribution du prix.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de changer la composition du jury à tout moment.

ETUDE DES DOSSIERS PAR LE JURY

Pour chaque catégorie, les 20 dossiers ayant reçu le plus de votes lors de la clôture seront étudiés par le jury de professionnels.

Dans chaque catégorie, s'il y a égalité sur le nombre de votes pour la 20ème place, un tirage au sort sera effectué pour définir quel dossier sera étudié par le jury.

SÉLECTION DES DOSSIERS PAR LE JURY

Le jury sélectionne 100 dossiers pour constituer le BC100.

Le jury sélectionne un unique dossier pour la catégorie Trajectoire et Diversité. Cette catégorie n'est pas soumise aux votes.

Le jury et la Société Organisatrice décideront du nombre de projets par catégorie sélectionnés pour figurer dans le BC100 au regard des dossiers étudiés.

NOTIFICATION DES MEMBRES DU BC100

Les participants sélectionnés pour figurer dans le BC100 seront notifiés avant le 15 mai 2020 à 23h59.

LES PRIX

6 000€ de lots sont mis en jeu. Ces 6 000€ sont composés de 12 prix de 500€.

12 lauréats sont récompensés :

- 500 € pour le lauréat de la catégorie Projet pédagogique
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Sport
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Humanitaire & Social
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Projet personnel
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Entrepreneuriat
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Artistique
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Développement Durable
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Personnalité influente
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Membre de l'administration
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Hors catégorie
 - 500 € pour le lauréat de la catégorie Trajectoire & Diversité
-
- 500 € pour le Prix du public.

Il n'est pas possible de s'inscrire dans deux catégories ou plus. Seul le prix du Public est cumulable avec un autre prix. Ainsi, un lauréat peut être lauréat de sa catégorie (500€) et avoir reçu le plus de votes (Prix du Public) et ainsi obtenir 1 000€.

ANNONCE DES LAURÉATS DU BC100

Parmi les membres du BC100, la Société Organisatrice distingue 12 candidatures. Dans chaque catégorie, un Lauréat sera désigné par le jury.

Aussi, la personne qui sera sélectionnée dans la catégorie Trajectoire et Diversité sera lauréat (et unique représentant) de cette catégorie.

Enfin, le projet ayant comptabilisé le plus de votes sera distingué par le Prix du Public. Ce prix est cumulatif avec le fait d'être lauréat d'une catégorie. En cas d'égalité sur le nombre de votes pour le Prix du Public, le lauréat sera tiré au sort parmi les participants ayant eu le même nombre de votes.

L'annonce des lauréats aura lieu lors de la cérémonie de clôture dont la date reste à fixer. Elle aura lieu entre le 15 mai et le 15 juin 2020.

VERSEMENT DES GAINS

Les 12 prix (12x 500€) seront distribués dans un délai maximum de 8 semaines après l'annonce des lauréats (lors de la cérémonie) si les documents requis sont fournis par les lauréats.

Ces gains pourront donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte.

Le gain sera distribué dans son intégralité (et uniquement) par virement bancaire grâce au RIB transmis.

MISE EN AVANT DES MEMBRES DU BC100 ET DES LAURÉATS

Les membres du BC100 et les lauréats acceptent d'être mis en avant par la Société Organisatrice dans les différentes communications.

Ils autorisent aussi par avance que leur nom, leur prénom, les différentes descriptions soumises, et les photos chargées sur la plateforme soient portés à la connaissance du public par la Société Organisatrice.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES – CONFIDENTIALITE

Utilisation des informations par la Société Organisatrice :

Par cette inscription, le participant accepte d'être contacté par la Société Organisatrice dans le cadre de sa participation au BC100. Le participant accepte aussi de voir directement publié :

- Son Prénom et son Nom
- Son établissement scolaire
- Les photos soumises
- Sa description et ses motivations.

Ces données pourront figurer sur le site internet de la Société Organisatrice, sur ses médias et éventuellement sur un magazine papier qu'elle éditera à l'occasion du BC100 et distribuera.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du BC100 sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (la « loi Informatique et Libertés »). La Société Organisatrice est responsable du traitement de ces données.

La Société Organisatrice s'engage à conserver les autres données et à ne pas les divulguer aux entreprises, écoles ou quelconque partenaire ou partie prenante du BC100. Elle se réserve le droit d'exploiter ces données pour contacter les participants sélectionnés et les lauréats afin de les prévenir des évolutions de leur candidature. Elle se réserve également le droit de les contacter dans le cadre de l'élaboration d'articles qui feront suite au BC100. Enfin, la Société Organisatrice se réserve le droit de contacter à nouveau les participants et les votants pour leur faire part des différentes offres proposées par ladite Société Organisatrice et ses composantes dans le cadre de ses activités, commerciales ou non.

La Société Organisatrice se réserve le droit de contacter les participants et les votants pour leur faire part des offres proposées par ses partenaires dans le cadre de ses activités commerciales ou non.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque Participant ou personne créant un compte pour voter, dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour toute information nominative le concernant, qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse postale suivante :

UP2SCHOOL

BC100

5 rue Jean-Pierre Timbaud,

78280 Guyancourt.

BC100@2empower.com